



La Communauté de Communes  
du Massif du Vercors

## Un lieu pour incarner l'intercommunalité

La Maison de l'intercommunalité regroupe les services de la CCMV, le PIJ, les bureaux du CDRA et du Leader, l'Espace entreprises, Vercors Tourisme, la Maison de l'emploi et la Mission locale.

La CCMV a organisé un concours d'architectes en novembre 2010 en vue de la réhabilitation d'un bâtiment existant et de la construction d'une nouvelle aile attenante. Les travaux ont débuté au printemps 2011 et se sont poursuivis jusqu'à l'emménagement en juillet 2012.

# la de Maison de l'intercommunalité

*un bâtiment en bois provenant de nos forêts !*



### Une forêt de production

L'altitude et le niveau de précipitations sont favorables à la hêtraie sapinière qui est prépondérante dans le massif (70 %). Les autres peuplements dominants sont les sapinières et les pessières. La productivité biologique supérieure à 6 m<sup>3</sup>/ha/an sur les ¾ de la surface forestière, peut dépasser localement 10 m<sup>3</sup>/ha/an. Ce niveau de productivité élevé pour une forêt de montagne atteste de la vocation de production du massif.

La forêt couvre les deux tiers de la Communauté de Communes du Massif du Vercors. Elle constitue une de ses richesses, ressource naturelle dont l'exploitation et la transformation contribuent au développement local. De plus en plus utilisé dans la construction, la Communauté de communes démontre par l'exemple avec sa Maison de l'intercommunalité que le bois peut être d'origine locale !



Le bâtiment devient bâtiment à énergie positive grâce à l'installation de 200 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le pan de toiture orienté Sud.



La Maison de l'intercommunalité est raccordée via un réseau de chaleur à la chaufferie automatique au bois du groupe scolaire de Villard de Lans situé à proximité. La mise en valeur du bois énergie et sa promotion s'inscrivent dans les objectifs de la Charte forestière de territoire que porte la Communauté de Communes.

**Volume de bois massif : 75 m<sup>3</sup>**

**Sapin/épicéa :**

origine Vercors (Villard de Lans, Autrans, Méaudre) – 40 m<sup>3</sup>

**Douglas :**

origine Rhône – 35 m<sup>3</sup> (bardage)

**Volume de lamellé-collé : 50 m<sup>3</sup>**

**Epicéa :**

origine Vercors (Autrans)

**Architecte :**

COMPOSITE Architectes

**Bureau structure bois :**

BOIS CONSEIL

**Économiste :**

EA2C

**Entreprise Charpente bois,**

**couverture, bardage : CMI Jannon**

**Entreprise Menuiseries**

**intérieures : PARET**

**Fourniture des bois :**

Scierie Mocellin, Colladello,  
scierie Eymard



## Objectif énergie positive !

La construction du bâtiment neuf a permis de réaliser un bâtiment exemplaire en termes de performance énergétique, qui répond au besoin du standard passif en montagne (consommation de chauffage de 29,15 kWh/m<sup>2</sup>/an). Cet objectif est approché par une sensibilisation de tous les entrepreneurs en phase chantier et par l'intégration dans leurs pièces écrites contractuelles d'obligation de moyen et de résultat au regard des travaux à entreprendre. Deux tests dits "de la porte soufflante" ont été réalisés ; le premier une fois le bâtiment hors d'eau/hors d'air et le second après la réalisation des finitions intérieures.



## Un bâtiment en bois local... certifié "Bois des Alpes"

Le territoire s'est investi dans la valorisation du bois local dans la construction. Cette orientation est l'un des axes de la Charte forestière de territoire du Massif du Vercors. Ce projet a été l'occasion pour la Communauté de Communes d'utiliser du bois issu du plateau du Vercors et transformé à proximité. Appartenant au massif alpin, la Communauté de communes s'est engagée dans la démarche Bois des Alpes afin d'obtenir un bois certifié.

Le bois est largement utilisé dans ce bâtiment : charpente, murs à ossature bois, bardage, toiture bois, platelage, menuiseries intérieures...

## Pourquoi la certification "Bois des Alpes" ?

- Utiliser des bois issus du territoire et valorisés en circuits courts
- Avoir une garantie de la qualité des bois et un service exemplaire en terme de développement durable
- Valoriser les ressources forestières du territoire et maintenir des compétences et emplois locaux

## Étapes pour la certification "Bois des Alpes" :

- Introduction d'exigences en termes de qualité du produit et un service exemplaire du point de vue du développement durable dans le marché
- Signature par l'entreprise retenue pour le lot bois d'un accord préalable pour la mise en œuvre de lot de bois certifié Bois des Alpes à titre expérimental
- Rapprochement de l'entreprise et de l'association Bois des Alpes pour la mise en œuvre de la certification

Maison  
de l'intercommunalité

19, chemin de la croix Margot  
38 250 VILLARD DE LANS

Tél. 04 76 95 08 96

Fax 04 76 95 57 02

[www.vercors.org](http://www.vercors.org)

[cc-massifduvercors@vercors.org](mailto:cc-massifduvercors@vercors.org)

Opération financée avec le soutien de :



Rhône-Alpes

